Habitations Aurore-Marceau

INFOCHANTIER

Informer • Consulter • Améliorer

Juin 2014 - Volume 1 - Numéro 1 - Office municipal d'habitation de Montréal

Des travaux majeurs pour améliorer la performance de la toiture aux habitations Aurore-Marceau



Près de 240 000\$ seront investis dans des travaux majeurs de remplacement de la toiture aux habitations Aurore-Marceau, situées au 4250, rue Bannantyne. Ces travaux commenceront vers le 16 juin et s'étaleront sur quatre semaines. La durée pourrait varier, puisque les travaux doivent être effectués par beau temps.

Ces travaux d'amélioration engendreront quelques dérangements temporaires pour les locataires: bruit, poussière, va-et-vient des ouvriers, présence de machinerie lourde pouvant dégager des vapeurs d'essence.

Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous veillerons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer la qualité de votre milieu de vie de manière durable. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration.





AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Le **21 mai** dernier, l'Office municipal d'habitation de Montréal a tenu une **rencontre d'information** aux habitations Aurore-Marceau en présence de **Jean-François Leblanc**, agent de liaison, et de **Nicolas Pichouron**, directeur de projets. On y a présenté les diverses étapes de la réfection de la toiture et répondu aux questions des **12 locataires** présents. Les locataires étaient heureux d'apprendre que les nouveaux procédés de réfection de toiture ne nécessitent plus l'utilisation de goudron, ce qui explique l'absence d'odeurs désagréables. Certains ont aussi posé des questions sur le fonctionnement du système de ventilation et le parement de briques du bâtiment.

EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION, AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS
La toiture du 4250, rue Bannantyne sera refaite.	La toiture est en fin de vie utile.	Meilleure étanchéité contre les fuites d'eau et les intempéries
La pose d'une membrane élastomère blanche complètera la réfection du toit.	La membrane qui recouvrira le toit réduira la chaleur qui pénètre dans l'immeuble par cette voie.	Diminution de la chaleur qui pénètre dans l'immeuble par le toit en été
De l'isolant sera ajouté sur le toit.	L'isolant permet de conserver la chaleur à l'intérieur en hiver et la fraîcheur en été.	Meilleur confort pour les locataires
De nouveaux socles pour l'installation d'antennes satellites sur le toit seront installés.	L'installation de socles pour soutenir les antennes permet d'éviter de percer des trous dans la toiture, limitant ainsi les risques d'infiltration d'eau. En tout temps, évitez de percer les murs extérieurs du bâtiment.	Meilleure intégrité du bâtiment

RÔLE DU LOCATAIRE - À VOUS D'AGIR

Les locataires du dernier étage de l'immeuble sont invités à enlever leurs biens personnels placés sur le balcon. Il est préférable de ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit, car de petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

Si vous possédez une **antenne satellite** sur le toit, vous devez la retirer avant le début des travaux sur la toiture. À la fin des travaux, vous pourrez la réinstaller sur les nouveaux socles prévus à cette fin sur le toit. Vous recevrez des avis le moment venu.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Jean-François Leblanc, votre agent de liaison, en composant le 514 868-3250.

LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR



En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui diminue la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. C'est une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble, mais il ne devrait pas gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'entrepreneur et destiné uniquement aux déchets industriels. **Veuillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

L'entrepreneur occupera une petite partie de l'aire de stationnement. En aucun moment, l'entrée ne sera obstruée. Vous serez en mesure de circuler librement.

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.





L'ENTREPRENEUR

Couvertures Montréal-Nord Ltée est l'entrepreneur qui coordonnera les travaux aux habitations Aurore-Marceau. Les ouvriers travailleront du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h. Les travaux plus bruyants débuteront après 8 h. Dans certains cas exceptionnels, cette plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exigeait.

L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS AURORE-MARCEAU

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS:

Agent de liaison :

Jean-François Leblanc

Surveillant de travaux :

Marcel Galarneau

Directeur de projets :

Nicolas Pichouron



EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

Préposé à l'entretien et aux réparations :

Mathieu Vautour

Agente de location :

Maryse Benoit

Organisatrice communautaire :

Alyne Dumas



Les travaux majeurs prévus dans votre immeuble sont financés par la Société d'habitation du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Communauté métropolitaine de Montréal.











INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8 Téléphone : 514 872-6442

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination Charles Allain et Marie-Eve Leblanc Révision Linguitech Graphisme LithoChic inc.